



## Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 08 AVRIL 2025

---

### 20250408\_B05 - Situation centre social ALIS et perspectives

---

Le Bureau de Limoges habitat s'est réuni le mardi 08 avril 2025 à 17 heures dans les locaux du Siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Etaients présents :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Jean-Luc BONNET, Vice-président

Madame Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrice

Messieurs Philippe CHADELAS, Dominique RENAUDIE, et Xavier TRACOU, Administrateurs

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,

Vu le placement du centre social ALIS en redressement judiciaire en juillet 2024 et la liquidation de l'association en mars 2025 compte-tenu de ses difficultés de gestion et financières,

Considérant la création de la nouvelle association « Entre Deux » début 2025 dans l'objectif de reprendre l'activité d'animation du centre social, notamment les animations de rue et l'animation du jardin,

Considérant l'avis favorable des partenaires du contrat de ville au projet de l'association et le soutien financier accordé, équivalent aux subventions précédemment attribuées à ALIS,

Considérant le démarrage des activités de l'association conditionné à l'obtention d'un local de la part de Limoges habitat, les anciens locaux d'ALIS n'étant pas relouables en raison de la liquidation judiciaire en cours,

Considérant la possibilité pour Limoges habitat de proposer à Entre Deux un local sur le quartier des Coutures, afin de lui permettre de débiter ses animations dans les meilleurs délais,

Considérant la proposition de Limoges habitat d'offrir une gratuité de loyer la première année, un geste commercial de 75 % la deuxième année et un geste commercial de 50 % à partir de la troisième année et pour les années suivantes, geste valorisable au titre de l'abattement de TFPB,

Considérant le projet de l'association de poursuivre l'entretien du jardin, parcelle d'environ 600 m<sup>2</sup> en cœur de quartier dont les habitants peuvent profiter en plantant des légumes,

Considérant le souhait de Limoges habitat de soutenir l'association par le biais d'un don de fournitures de jardinage, ou par un geste supplémentaire afin de l'aider à s'équiper,

Vu le rapport présenté,

Le Bureau prend acte de ces informations et délibère,

- Valide les propositions tarifaires, soit une gratuité de loyer la première année, un geste commercial de 75 % la deuxième année et un geste commercial de 50 % à partir de la troisième année et pour les années suivantes,
- Autorise un don de fournitures de jardinage à l'association Entre Deux,
- Autorise la signature de tout document afférent en lien avec cette proposition.

Formalités de publicité effectuées  
le 14 AVR. 2025

Pour extrait conforme,  
Limoges, le 11 AVR. 2025  
LA PRESIDENTE

Catherine MAUGUIEN-SICARD

